

## LETTRÉ AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP IDAM SMALL EURO PART A - FR0013300654 / PART C - FR0013300662 / PART I - FR0013300670

Paris, le 24 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) IDAM Small Euro géré par la société de gestion IDAM et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion les modifications suivantes vont être effectuées :

- Création d'une nouvelle classe de parts R en vue de l'absorption d'un OPC à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2025 (sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers) ;
- Subdivision des frais de gestion entre les frais de gestion financière revenant à la société de gestion, et les frais de fonctionnement et autres services revenant aux tiers (dépositaire, valorisateur, commissaire aux comptes etc...), sans augmentation des frais globaux. A cette occasion, il est rendu possible une majoration des frais de fonctionnement et autres services égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ;
- Ajout de la possibilité pour la société de gestion de facturer des frais de recherche au FCP.

La stratégie d'investissement de votre FCP, ainsi que son profil rendement / risque restent inchangés.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **29 août 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 29 août 2025.**

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significative<sup>1</sup>.



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?**

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant	Après	
<b>Frais</b>			
Frais maximum (directs et indirects)	Part A : 2,64% Part C : 1,50% Part I : 1,20%	Part A : 2,64%* Part C : 1,50%* Part I : 1,20% * <i>* L'OPCVM sera toutefois susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen (par exemple, sur le site Internet de la société de gestion, dans la rubrique relative à l'OPCVM). Il est rappelé que cette information devra, par ailleurs, être publiée en préalable à sa prise d'effet.</i>	
Commission de surperformance	En cas de performance absolue négative, il est précisé qu'aucune commission de surperformance ne sera appliquée, quand bien même la performance relative du FCP serait positive par rapport à celle de son indicateur de référence.	<b>Avertissement</b> : Les porteurs sont informés qu'en cas de performance négative du FCP, une commission de surperformance pourra néanmoins être appliquée, dans la mesure où la performance relative du FCP resterait positive par rapport à celle de son indicateur de référence.	
Frais de recherche	Néant	Dans le cas où ils ne seraient pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion, des frais liés à la recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, pourront être facturés au FCP.	

**Caractéristiques des parts**

Classes de parts	Parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription
	R	FR001400XX	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, également destinées aux plateformes d'assurances-vie et commercialisateurs	1 part
		<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>		<b>Assiette</b>	<b>Parts R - Taux Barème</b>	
1	Frais de gestion financière		Actif net	2,25%		
2	Frais de fonctionnement et autres services		Actif net	0.40% TTC par an maximum		
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	Non significatif		
4	Frais de gestion variables (commission de surperformance)		Actif net	15% de la performance au-delà de l'indicateur de référence 20% MSCI Micro Cap (M7EMRC Index) + 80% MSCI Small Cap (M7EMSC Index) <sup>1</sup>		

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clé relatifs au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien GRASSET**  
 Directeur Général  
 Directeur de l'Asset Management

